

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique): Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Bonney : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) Nancray : M. Vincent FIETIER Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique): Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique): Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Novillars : M. Bernard LOUIS Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Étaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieille : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vieille : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLIOLLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, M. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

Avance de subventions aux clubs sportifs de haut niveau Saison 2020/2021

Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président
Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2023 «Soutien clubs sportifs de haut niveau»	Montant du budget 2020 : 202 500 Montant de l'opération : 25 000€

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution d'une avance de subvention à l'ESBF et à l'ESBM, en application de la délibération générale de soutien à la reprise économique votée en Conseil de Communauté le 9 novembre dernier

Face à la crise sanitaire et ses conséquences, le Conseil de Communauté du 9 novembre dernier a adopté un certain nombre de mesures d'urgence à destination des acteurs économiques et du tissu associatif.

Parmi ces mesures, il a été décidé une avance sur la saison 2020/2021 pour les clubs sportifs de haut niveau. 25K€ sont affectés à ces clubs pour leur apporter un appui alors même qu'ils ne peuvent activer des recettes compte tenu du confinement.

Le présent rapport vise à préciser les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Les deux bénéficiaires sont l'ESBF et l'ESBM à qui Grand Besançon Métropole a attribué respectivement une subvention de 120K€ et 70K€ pour la saison 2020/2021 dans le cadre de sa politique de soutien au sport de haut niveau.

Ce soutien financier fait l'objet d'un calendrier de versement : 50% en septembre 2020 et le solde en février 2021.

Ainsi, il est proposé une avance sur le solde de subvention à verser en février 2021 à ces deux clubs :

- 15K€ à l'ESBF sur les 60K€ restant à percevoir.
- 10K€ à l'ESBM sur les 35K€ restant à percevoir

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une avance de subvention à l'ESBF et l'ESBM pour la saison 2020/2021 :**
 - o 15K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F),
 - o 10K€ à l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESB M),
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants à intervenir aux conventions avec ces deux associations sportives.**

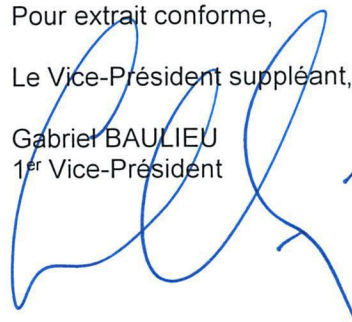
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 3

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président





**Fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau
pour la saison sportive 2020-2021
entre Grand Besançon Métropole
et l'Association Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F)**

Entre :

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole représenté par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 3 décembre 2020, d'une part,

Et :

L'association Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F), dont le siège est situé 42 rue Léo Lagrange – 25003 Besançon Cedex 3, et représentée par son Président, Monsieur Daniel HOURNON, d'autre part.

AVENANT N°1

Préambule

Face à la crise sanitaire et ses conséquences, Grand Besançon Métropole a décidé l'adoption d'un certain nombre de mesures d'urgence à destination des acteurs économiques et du tissu associatif.

Parmi ces mesures figure une avance sur la subvention 2020/2021 pour les clubs sportifs de haut niveau.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les modalités de versement de la subvention 2020/2021 initialement prévu en deux temps : 50 % à la signature du contrat et le solde en février 2021.

Ainsi, le versement du solde correspondant à 50% de la subvention votée interviendra de la manière suivante :

- 15 000 euros en décembre 2020
- 45 000 euros en février 2021

Article 2

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En trois exemplaires

Pour l'association,
Le Président,

Daniel HOURNON

Pour la Communauté urbaine Grand Besançon,
La Présidente,

Anne VIGNOT